

# REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme

**CONTRAT DE CONCESSION FORESTIERE N° ...040.../11 du ...24...OCT 2010**  
issu de la conversion de la Garantie d'approvisionnement N°018/CAB/MIN/AFF-  
EDT/00 du 09/11/2000 jugée convertible suivant la notification  
N° 4844/CAB/MIN/ECN-T/15/JEB/2008 du 06/10/2008

Le présent contrat de concession forestière est conclu entre :

d'une part,

Le Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme, agissant au nom de la République Démocratique du Congo, ci-après dénommé « l'autorité concédante » ;

et d'autre part,

La société d'exploitation forestière SIFORCO, immatriculée au registre de commerce sous le numéro Kinshasa 5016, représentée par Monsieur Dieter HAAG, Administrateur Directeur Général, ayant son siège au Quartier Mota Mbumbwa, Kinshasa/Maluku, en République Démocratique du Congo, ci-après dénommée « le concessionnaire »;

## Article 1<sup>er</sup> :

L'objet du présent contrat est de définir les droits et obligations des parties. Il est complété par le cahier des charges ci-annexé.

Le cahier des charges comporte en annexe, un plan de gestion préparé par le concessionnaire et approuvé par l'administration et décrivant l'ensemble des investissements et des activités qui seront entreprises et réalisées par le concessionnaire pendant les quatre premières années du contrat de concession. Le cahier des charges fait partie intégrante du présent contrat de concession.

## Article 2 :

Le présent contrat porte sur une concession forestière d'une superficie de 194.641 hectares dont la situation géographique et les limites sont décrites ci-après :

